



A l'attention des conseillers communautaires titulaires et suppléants

Affaire suivie par : Sophie REINHARDT
Tél. : 03.84.40.63.01
sophie.reinhardt@paysdeluxeuil.fr

CONVOCATION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un conseil communautaire aura lieu :

Lundi 7 OCTOBRE 2019 à 19 h 00

Mairie de Luxeuil-les-Bains – salle du Conseil - 70300 LUXEUIL-LES-BAINS

ORDRE DU JOUR

	Rapport n°	Objet
1	2019-099	Désignation du secrétaire de séance
2	2019-100	Approbation du Procès-Verbal du conseil du 24.06.19
3	2019-101	Relevé des décisions du Président
4	2019-102	Avenant au contrat de ville - prorogation
5	2019-103	Avenant N°1 à la convention régionale de cohésion urbaine et sociale
6	2019-104	Modification du règlement intérieur des structures multiaccueils « La Poussinière » et « La Mominette »
7	2019-105	Budget général – Remboursement à une famille suite à l'actualisation d'un tarif pour le service multiaccueii
8	2019-106	Attribution d'aides financières dans le cadre de la convention territoriale globale
9	2019-107	Mise en œuvre du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
10	2019-108	Demande de subventions auprès de la CAF 70
11	2019-109	Construction équipement aquatique – achat terrain à la commune de Luxeuil-les-Bains
12	2019-110	Construction équipement aquatique – accès prioritaire aux élèves des écoles primaires et des collèges
13	2019-111	Protocole Habiter Mieux 2020-2024
14	2019-112	Budget assainissement – admissions en non-valeur

15	2019-113	Budget ZAC LE BOUQUET décision modificative n°1 – extension tranche n°1
16	2019-114	Taxe de séjour – tarifs catégorie d'hébergement « palaces »
17	2019-115	Vacations de l'informaticien
18	2019-116	Indemnité de conseil allouée à Monsieur le Trésorier
19	2019-117	Aide au développement économique

Comptant vivement sur votre présence, et en vous remerciant en cas d'empêchement de bien vouloir prévenir Madame Sophie REINHARDT, ainsi que votre suppléant, hormis pour les communes de Froideconche, Luxeuil-les-Bains, Raddon et Chapendu et Saint-Sauveur.

En effet (article 16 règlement de l'assemblée) : « un conseiller de communauté titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé, avec voix délibérative, par le délégué suppléant de sa commune.

Au cas où le délégué suppléant est empêché, ou dans les communes ne disposant pas de suppléant, le conseiller communautaire peut donner à un collègue titulaire de son choix, membre du conseil, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller communautaire titulaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Les pouvoirs dûment remplis et signés doivent être adressés au Président avant la séance ou déposés sur le bureau du Président au début de la réunion ou lors du départ des conseillers. »

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Bonne nuit !

Le Président

Didier HUA

